

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « EXCELLENCE COLLEGE NANAN AGNIBILE II »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN/COCODY-RIVIERA
PALMERAIE, Lot 3, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13-11-2022 , et enregistrés au CEPICI le 13-11-2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EXCELLENCE COLLEGE NANAN
AGNIBILE II »

Objet : - L'Enseignement secondaire en République de Côte d'Ivoire

- Donner un enseignement de qualité
- Réaliser des projets à caractères éducatifs
- Tout objet similaire ou connexe, de la manière la plus étendue;

- La participation de l'établissement scolaire dans toutes Entreprises ou Sociétés Ivoiriennes ou Etrangères, créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe;

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faire l'application ou le développement le tout, tant pour lui-même que pour le compte des tiers ;

- L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affection hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des biens sociaux

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN/COCODY-RIVIERA
PALMERAIE, Lot 3, Ilot 01

Dirigeant(s) M DIABATE CHEICKNA ABOUBAKAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06738 du 12/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68754/GTCA/RC/2022 du 12/12/2022

